

COUR SUPÉRIEURE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

N° : 500-06-001168-216

DATE : 29 octobre 2021

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
AU DOCUMENT DÉTENU PAR LA COUR

Personne désignée par le greffier

SOUS LA PRÉSIDENTE DE L'HONORABLE CHRISTIAN JIMMER, J.C.S.

A.B.

Demandeur

c.

LA CORPORATION ÉPISCOPALE CATHOLIQUE ROMAINE DE SAINT-HYACINTHE
et
L'ÉVÊQUE CATHOLIQUE ROMAIN DE SAINT-HYACINTHE

Défenderesses

JUGEMENT

[1] **CONSIDÉRANT** la Demande du demandeur pour l'utilisation des initiales A.B. dans sa Demande d'autorisation d'exercer une action collective et pour être représentant;

[2] **CONSIDÉRANT** la demande de non-divulgence et de non-publication d'informations pouvant permettre l'identification du demandeur;

[3] **CONSIDÉRANT** que le demandeur plaide qu'il s'agit d'événements à caractère sexuel de nature très intime et privée dont il a été victime lorsqu'il était mineur;

[4] **CONSIDÉRANT** que le malaise et/ou la crainte d'inconvénient sont des motifs suffisants pour ordonner la non-publication de l'identité du demandeur en l'espèce;

JT 0082

[5] **CONSIDÉRANT** que l'article 12 C.p.c. s'applique tant dans les actions collectives que dans les autres causes civiles;

[6] **CONSIDÉRANT** que les effets bénéfiques de l'ordonnance demandée sont plus importants que les effets préjudiciables qu'elle pourrait avoir sur les droits de ceux qui peuvent être touchés par cette ordonnance;

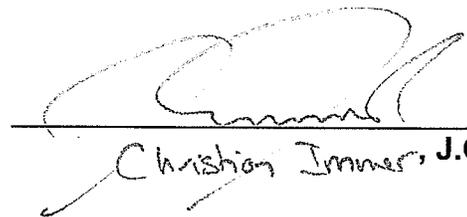
POUR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL :

AUTORISE l'utilisation des initiales A.B. dans la Demande d'autorisation d'exercer une action collective et dans toutes procédures ultérieures pour décrire et identifier le demandeur;

PERMET au demandeur d'élire domicile à l'adresse de ses procureurs aux fins d'une action collective qui sera instituée;

INTERDIT la divulgation et la publication par toute personne d'informations pouvant permettre d'identifier le demandeur;

SANS FRAIS DE JUSTICE.



Christian Immer, J.C.S.

Me Justin Wee
ARSENAULT DUFRESNE WEE AVOCATS
Procureurs du demandeur

Date d'audience : 29 octobre 2021